

Conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines du 24 septembre 2026

Relevé de conclusions n°7

Le Conseil d'UFR, en sa séance du 9 juillet 2026,

◊ Membres en exercice : 40

◊ Quorum : 20 membres présents ou représentés

DECIDE :

N° Délibération	Objet de la Délibération	Membres	Votes	Remarques
2026/09/24-01	Motion relative aux difficultés de mise en œuvre des repas à un euro : Le Conseil de l'UFR ALLSH réuni en sa séance du 24 septembre 2026 exprime ses plus vives inquiétudes quant à la mise en œuvre de la loi promulguée le 19 février 2026 qui généralise le repas à 1 € pour tous les étudiants et étudiantes. L'UFR ALLSH compte plus de 15 000 étudiants et étudiantes et quelque 800 personnels administratifs et enseignants ayant accès à quatre sites de restauration : un restaurant universitaire situé à la Faculté de Droit et de science politique, une cafétéria place des Humanités, les restaurants universitaires de Fenouillères et celui des Gazelles. Nous ne pouvons que nous réjouir de la disposition de généralisation du repas à un euro pour tous les étudiants et étudiantes. Eu égard aux effectifs globaux, il ressort que les conditions d'accueil et de service de restauration sont inadéquates. Nous souhaitons vous alerter des difficultés suivantes : - temps d'attente trop important devant les lieux de restauration qui peut dissuader les étudiants de s'alimenter, qui réduit leur pause ou les conduit à abandonner leur plateau repas dont le contenu est alors perdu, - absence d'abris en cas d'aléas climatiques, - tensions sur le réassortiment des points chauds et des points froids, - effectif des personnels du CROUS inadéquat avec les flux d'étudiants à accueillir, entraînant la dégradation des conditions de travail des agents du CROUS. Au regard de ces difficultés nous demandons que des mesures urgentes soient prises afin : - de recenser le nombre d'étudiants n'ayant pu avoir accès à un repas de déployer davantage de personnels dans les services de restauration des CROUS, - de développer des solutions durables en vue d'améliorer les accès aux services de restauration,	Présents et représentés : 31	Unanimité	

	de faciliter l'implantation de solutions alternatives par d'autres formats de vente ou de distribution des repas (<i>click and collect</i> , etc.) sur les campus.			
2026/09/24-02	<u>Relations internationales :</u> <u>Motion relative aux droits différenciés :</u> Le Conseil de l'UFR ALLSH réuni en sa séance plénière du 21 mai 2026 a tenu à exprimer sa plus vive opposition au décret 2026-385 du 19 mai 2026 ainsi qu'au déploiement de la stratégie « Choose France for Higher Education ». En cette rentrée, notre opposition à l'esprit et à la lettre du décret reste intacte ; elle s'inscrit dans un vaste mouvement, politique, associatif et syndical qui en déplore les effets délétères. Même s'il n'est pas encore possible de mesurer pleinement les conséquences de ces dispositions sur les effectifs d'étudiant.es extracommunautaires dans notre composante en l'absence de chiffres stabilisés, en revanche nous avons pu constater lors de cette rentrée que la mise en œuvre du décret au sein de notre faculté engendrait des situations de profond désarroi parmi les étudiant.es extracommunautaires soumis.es aux droits différenciés. Afin de répondre aux situations les plus préoccupantes, et tout en saluant les actions déjà entreprises, notamment par la gouvernance d'Aix-Marseille Université et la Mairie de Marseille, le Conseil d'UFR réuni en sa séance plénière du 24 septembre 2026 souhaite attirer l'attention sur une série de mesures susceptibles d'éviter la multiplication de cas critiques. Ils demandent: - l'exonération partielle et immédiate des étudiants dont la candidature a été acceptée avant la publication du décret, ce au nom de l'article 10 de la délibération du CA en date du 24 septembre 2024, qui concerne les cas de « force majeure », - la modification des modalités d'exonération partielle afin d'en élargir le nombre de bénéficiaires, - la communication des critères élaborés par la commission d'exonération qui se prononcera sur les cas individuels, en privilégiant les critères socio-économiques, - l'autorisation d'un délai de paiement suffisant pour permettre aux étudiants de rassembler la somme qui leur est demandée lors de leur inscription, - l'autorisation du paiement en trois fois des frais d'inscription.	Présents et représentés : 27	Unanimité	
2026/09/24-03(a)	<u>Vie Institutionnelle :</u> Groupe de travail Référentiel : reprise des travaux	Présents et représentés : 33	Unanimité	
2026/09/24-03(b)	<u>Vie Institutionnelle :</u> Compte rendu de la séance du 25 juin 2026	Présents et représentés : 34	Unanimité	
2026/09/24-03(c)	<u>Vie Institutionnelle :</u> Compte rendu de la séance du 9 juillet 2026	Présents et représentés : 34	Unanimité	
2026/09/24-04(a)	<u>Campagne d'emplois 2027 :</u> personnels BIATSS	Présents et représentés : 34	Unanimité	

2026/09/24-04(b)	Campagne d'emplois 2027 : personnels enseignants : composition de la campagne : 3 postes de MCF et 2 réajustements salariales d'enseignants contractuels.	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2026/09/24-04(c)	Campagne d'emplois 2027 : personnels enseignants : classement des postes en liste principale.	Présents et représentés : 28	Arts : 9 votes FLE : 22 votes Histoire : 21 votes Lettres : 6 votes Psychologie cognitive : 15 votes Sociologie : 11 votes	Votes à bulletins secrets
2026/09/24-04(d)	Campagne d'emplois 2027 : personnels enseignants : classement des postes en liste complémentaire : vote pour le classement en 1 ^{re} place.	Présents et représentés : 27	Arts : 3 votes Lettres : 15 votes Sociologie : 9 votes	Votes à bulletins secrets
2026/09/24-04(e)	Campagne d'emplois 2027 : personnels enseignants : classement des postes en liste complémentaire : vote pour le classement en 2 ^{de} place.	Présents et représentés : 27	Arts : 18 votes Sociologie : 9 votes	Votes à bulletins secrets

Fait à Aix-en-Provence, le 24 septembre 2026,



Guy LE THIEC

Directeur de l'UFR ALLSH